



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-303

Déposé le : 28.10.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation Gaz, moratoire ou passoire ?

Texte déposé

Plusieurs médias se sont faits l'écho de recherche de gaz dans le sous-sol du Gros-de-Vaud, au moins 4 communes seraient concernées : Dommartin, Montanaire (Thierrens), Sullens et une quatrième dont la situation n'a, pour l'heure pas encore été dévoilée.

Une campagne sismique de grande importance a été réalisée en 2012-2013 par PEOS-SEAG, consortium américano-suisse dans le Gros-de-Vaud et le canton de Berne avec des vibrateurs selon leurs propres dires dans les tout-ménage diffusés dans ces communes.

Cette entreprise compte déposer prochainement des demandes de permis de construire, 5 lieux de forages seraient prometteurs ; comme moyen de forage serait utilisé un appareil de « slim-hole » soit un forage à petit diamètre.

Des séances d'information publiques seraient d'ores et déjà prévues.

PEOS-SEAG est active dans l'exploitation et le stockage de gaz conventionnel mais aussi de gaz de schiste, l'entreprise prétend se concentrer sur les réservoirs de gaz conventionnel. Tombera-t-elle par hasard sur autre chose comme ce fut le cas à Noville ?

Rappelons que lors de la phase de production un cocktail de produits hautement toxiques est utilisé susceptible de polluer gravement les poches d'eau existantes et d'entraîner de graves conséquences pour les populations.

« Dans le canton de Vaud, la recherche et l'exploitation de gaz de schiste sont régies par le cadre général de la loi cantonale sur les hydrocarbures (LH). Elle prévoit une procédure en trois phases distinctes, soumises chacune à une demande d'autorisation spécifique : permis de recherches en surface (articles 12 et suivants), permis d'exploration profonde (articles 20 et suivants), octroi de la concession d'exploitation (articles 33 et suivants). » Réponse à l'interpellation Venizelos.

Nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État :

1. Le consortium PEOS-SEAG ayant annoncé son intention de forer, quelles sont les autorisations requises ? Des autorisations pour des implantations en surface sont-elles suffisantes ? Le Département a-t-il autorisé le consortium PEOS-SEAG à procéder à des recherches sismiques alors que le Conseil d'État avait annoncé refuser cette demande dans le cadre de la réponse à l'interpellation Venizelos ? Ou se sont-elles déroulées sans autorisations ?
2. Fort du moratoire qu'il a lui-même édicté, le Conseil d'État a-t-il tenté de freiner les projets révélés pour le Gros-de-Vaud ? Y a-t-il eu violation du moratoire par la réalisation des sondages sismiques ?
1. Les autorisations à obtenir pour des recherches de gaz conventionnel sont-elles différentes de celles nécessaires à la recherche de gaz non conventionnel ?
2. Dès quelle(s) demandes d' autorisation(s) le moratoire édicté par le Conseil d'État agit-il ?
3. Quelle est la position du Conseil d'État vis-à-vis de ces recherches de gaz, à quoi doivent s'attendre les habitants des 4 communes du Gros-de-Vaud concernées ? Les députés du Gros-de-Vaud sous-signés souhaitent que ces habitants soient correctement informés ?
4. Des produits toxiques pour notre environnement sont-ils déjà utilisés dans la phase de recherche exploratoire ? Y a-t-il des risques d'échappement de gaz méthane ?
5. Quelle collaboration le Canton établit-il avec les communes concernées, à quelles étapes, par le biais de quels Services ?
6. Quelle est la position du Conseil d'Etat vis-à-vis de ces recherches de gaz, à quoi doivent s'attendre les habitants des 4 communes du Gros-de-Vaud concernées ? Les députés du Gros-de-Vaud sous-signés souhaitent que ces habitants soient correctement informés.
7. Des produits toxiques pour notre environnement sont-ils déjà utilisés dans la phase de recherche exploratoire ? Y a-t-il des risques d'échappement de gaz méthane ?
8. Quelle collaboration le Canton établit-il avec les communes concernées, à quelles étapes, par le biais de quels Services ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Collet Michel

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Allen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis 	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonef Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine 	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezzo Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert 
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric